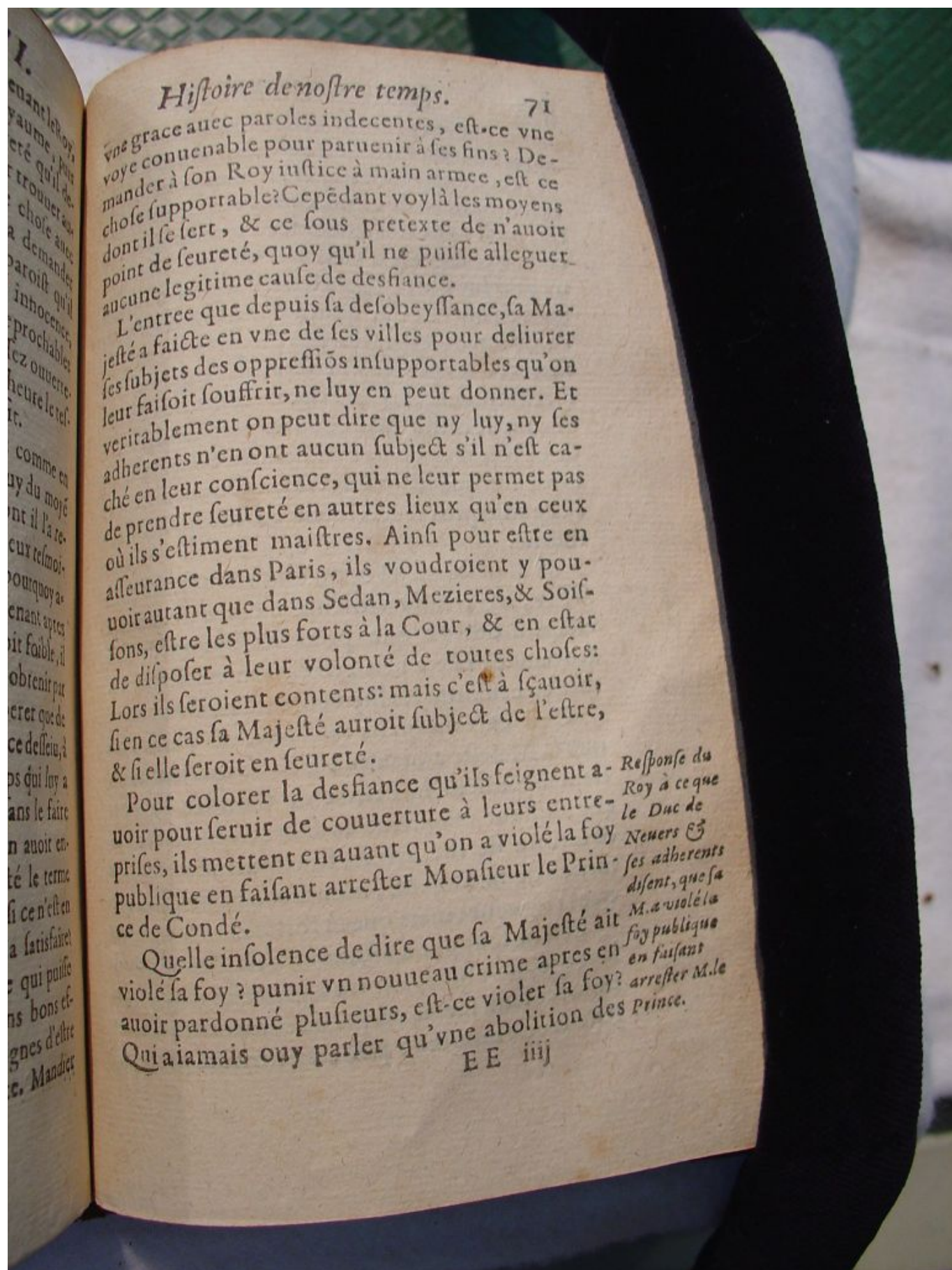
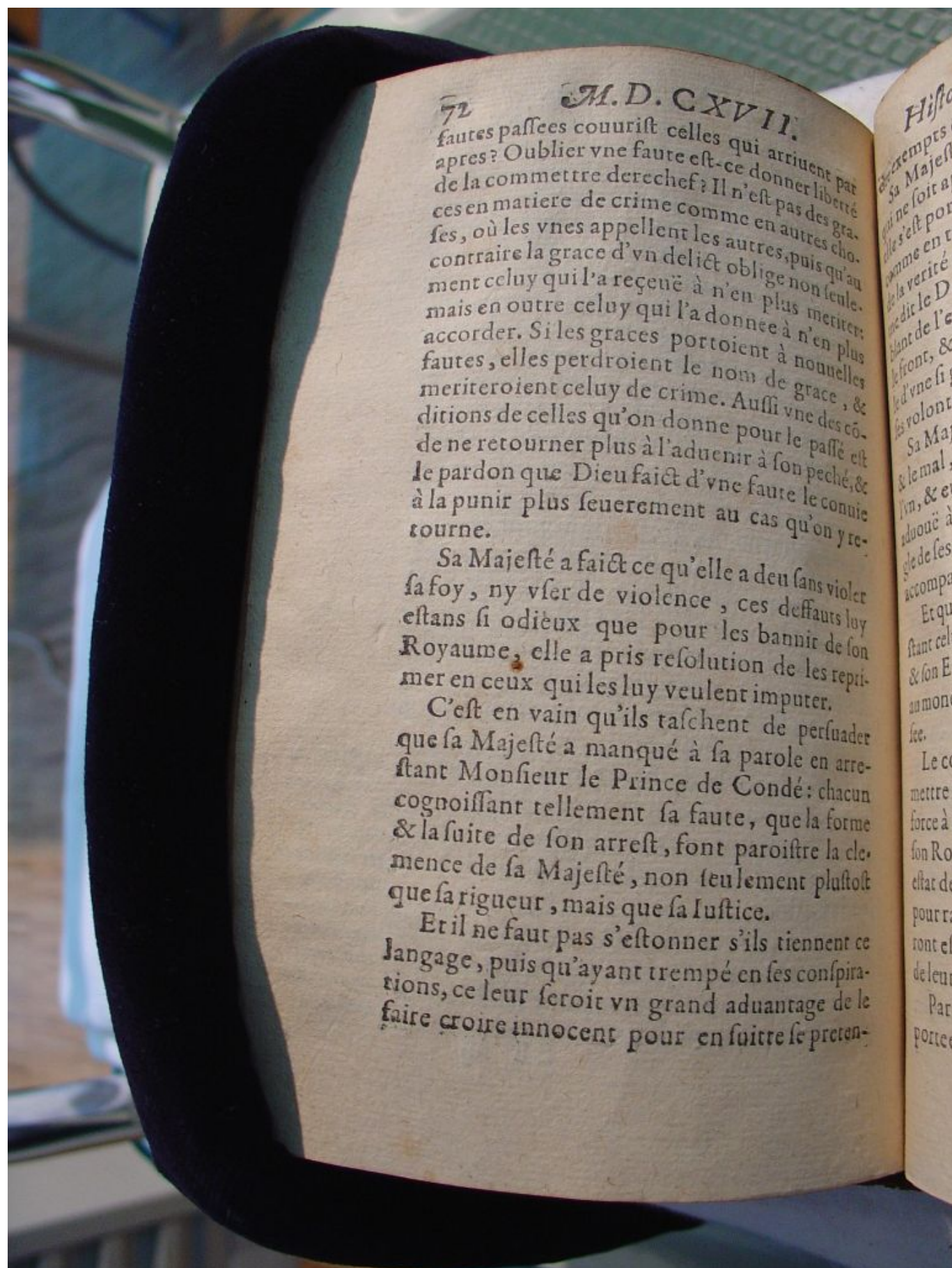


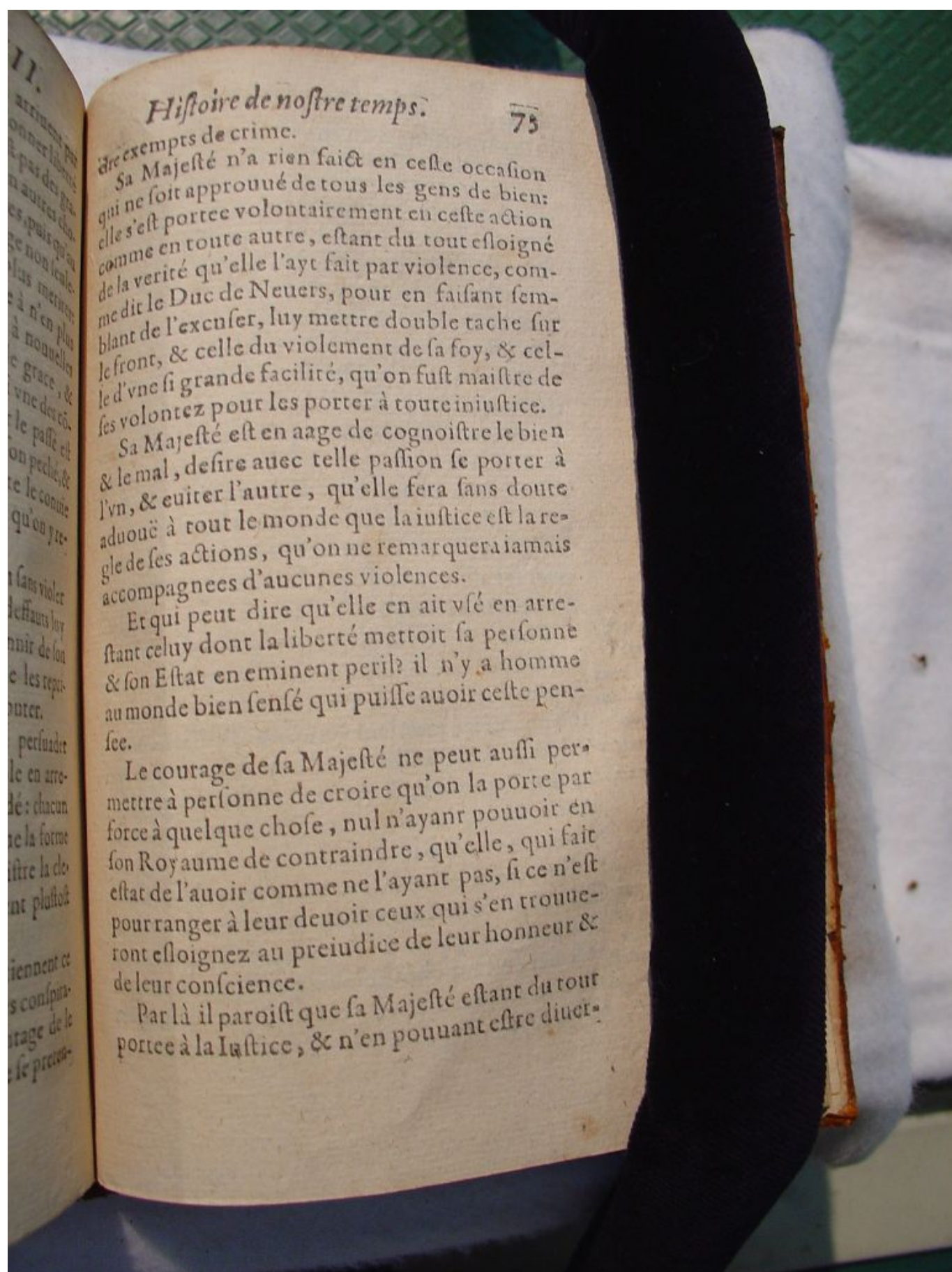
1617_071.jpg



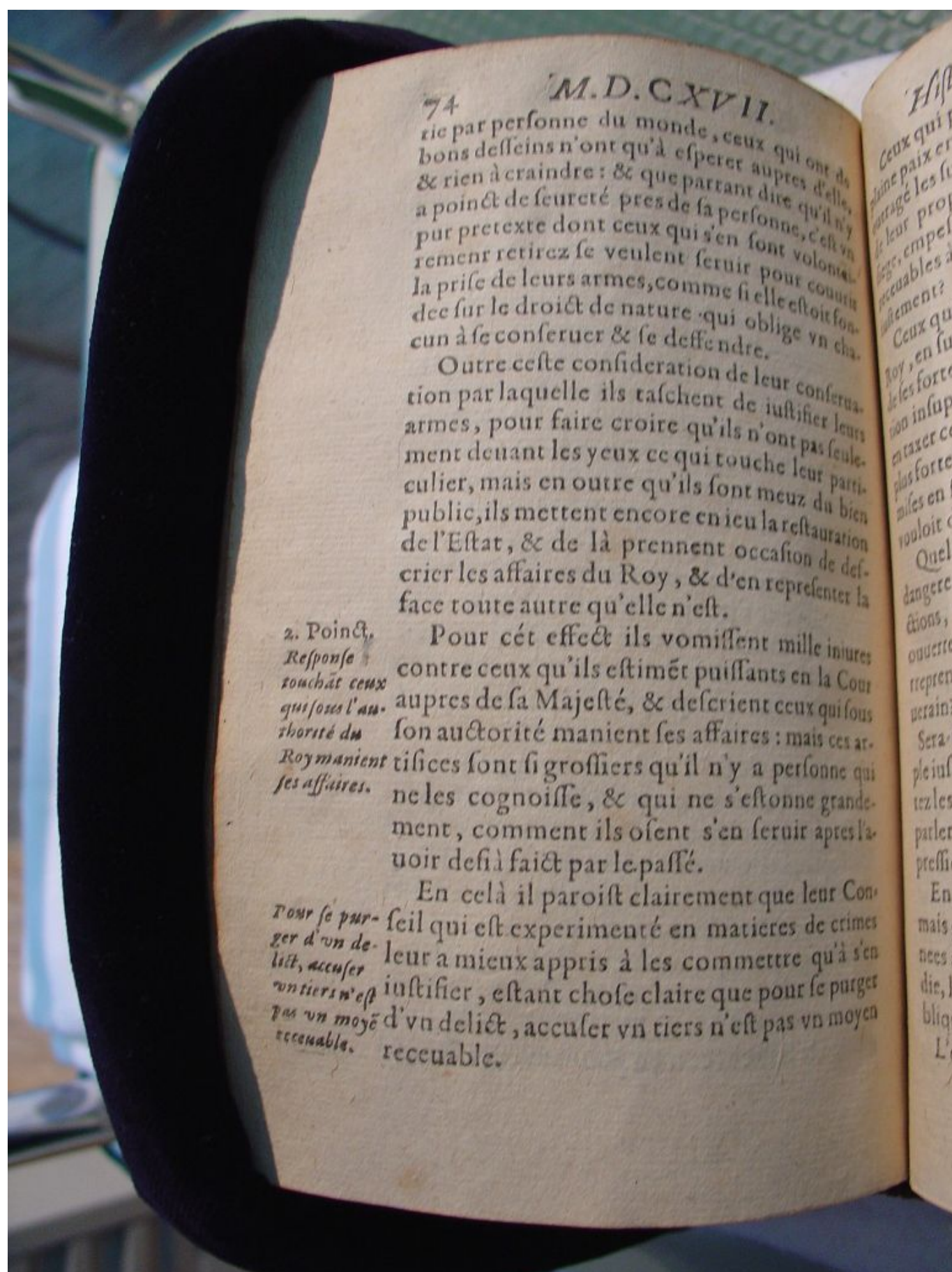
1617_072.jpg



1617_073.jpg



1617_074.jpg



74

M.D.CXVII.

ric par personne du monde, ceux qui ont de
bons desseins n'ont qu'à esperer auprès d'elle,
& rien à craindre: & que partant dire qu'il n'y
a point de seureté pres de sa personne, c'est n'y
pur pretexte dont ceux qui s'en sont volontai-
rement retirez se veulent servir pour couvrir
la prise de leurs armes, comme si elle estoit fon-
dee sur le droict de nature qui oblige vn cha-
cun à se conseruer & se deffendre.

Outre ceste consideration de leur conserua-
tion par laquelle ils taschent de iustifier leurs
armes, pour faire croire qu'ils n'ont pas seule-
ment deuant les yeux ce qui touche leur parti-
culier, mais en outre qu'ils sont meuz du bien
de l'Estat, & de là prennent occasion de des-
crier les affaires du Roy, & d'en représenter la
face toute autre qu'elle n'est.

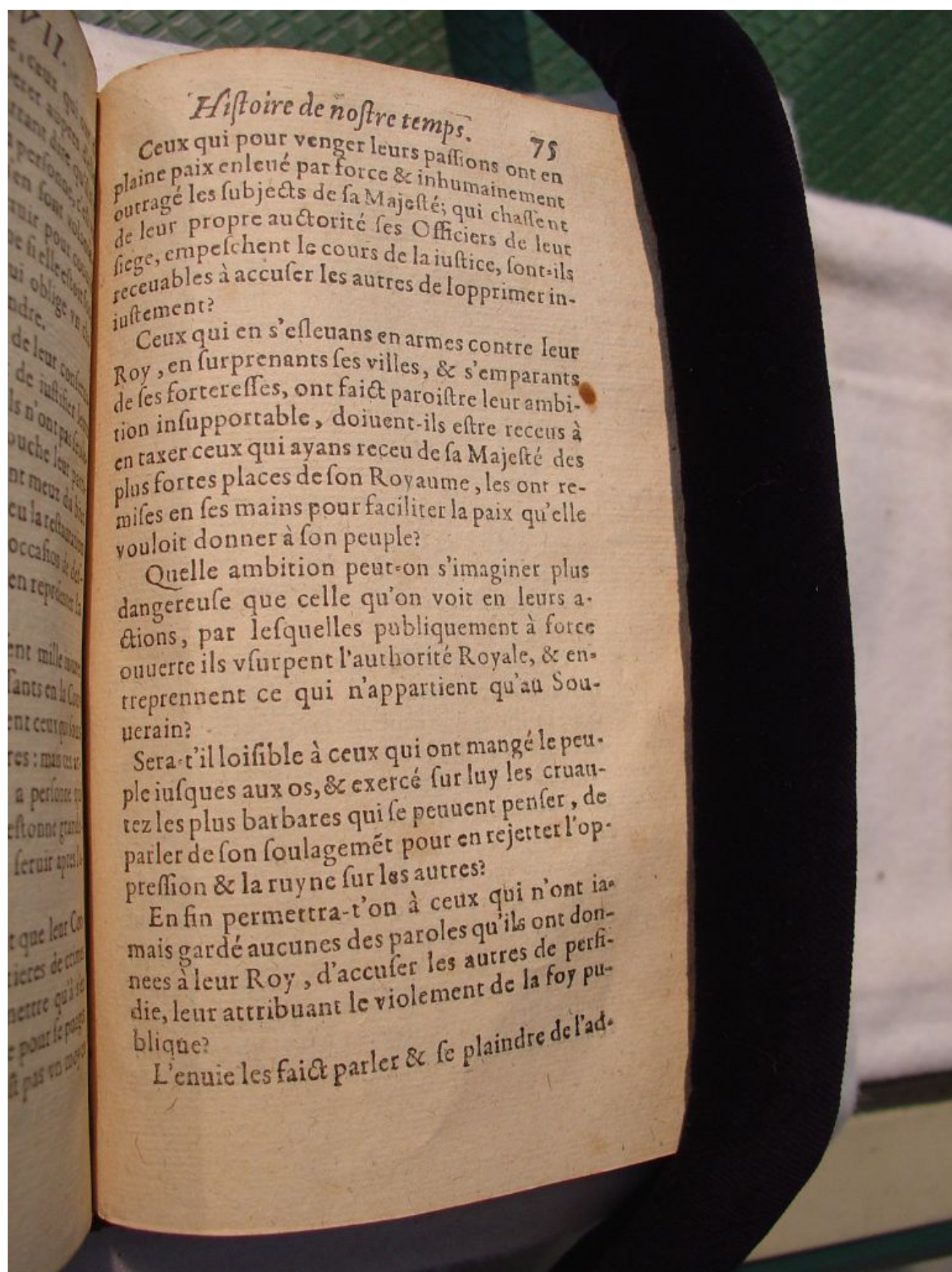
2. Poinct.
Response
touchât ceux
qui sous l'au-
thorité du
Roy manient
ses affaires.

Pour cét effect ils vomissent mille iniures
contre ceux qu'ils estimēt puissants en la Cour
aupres de sa Majesté, & descrient ceux qui sous
son auctorité manient ses affaires: mais ces ar-
tifices sont si grossiers qu'il n'y a personne qui
ne les cognoisse, & qui ne s'estonne grande-
ment, comment ils osent s'en servir apres l'a-
uoir desjà faiët par le passé.

En celà il paroist clairement que leur Con-
seil qui est experimenté en matieres de crimes
leur a mieux appris à les commettre qu'à s'en
iustifier, estant chose claire que pour se purger
d'un delict, accuser vn tiers n'est pas vn moyen
receuable.

Hist
Ceux qui p
aine paix en
ouragé les su
de leur prop
lege, empes
receuables à
ment?
Ceux qui
Roy, en sur
de les forte
non insup
en taxer ce
plus forte
mises en f
voulait d
Quell
dangereu
ctions,
ouuerte
reprene
verain?
Sera-t
ple inf
tez les
parler
pressio
En
mais g
nees a
die, le
blique
Le

1617_075.jpg



Histoire de nostre temps.

75

Ceux qui pour venger leurs passions ont en-
plaine paix enleué par force & inhumainement
outragé les subjects de sa Majesté; qui chassent
de leur propre auctorité ses Officiers de leur
siège, empeschent le cours de la iustice, sont-ils
receuables à accuser les autres de l'opprimer in-
iustement?

Ceux qui en s'esleuans en armes contre leur
Roy, en surprénans les villes, & s'emparans
de ses forteresses, ont fait paroistre leur ambi-
tion insupportable, doivent-ils estre receus à
en taxer ceux qui ayans receu de sa Majesté des
plus fortes places de son Royaume, les ont re-
mises en ses mains pour faciliter la paix qu'elle
vouloit donner à son peuple?

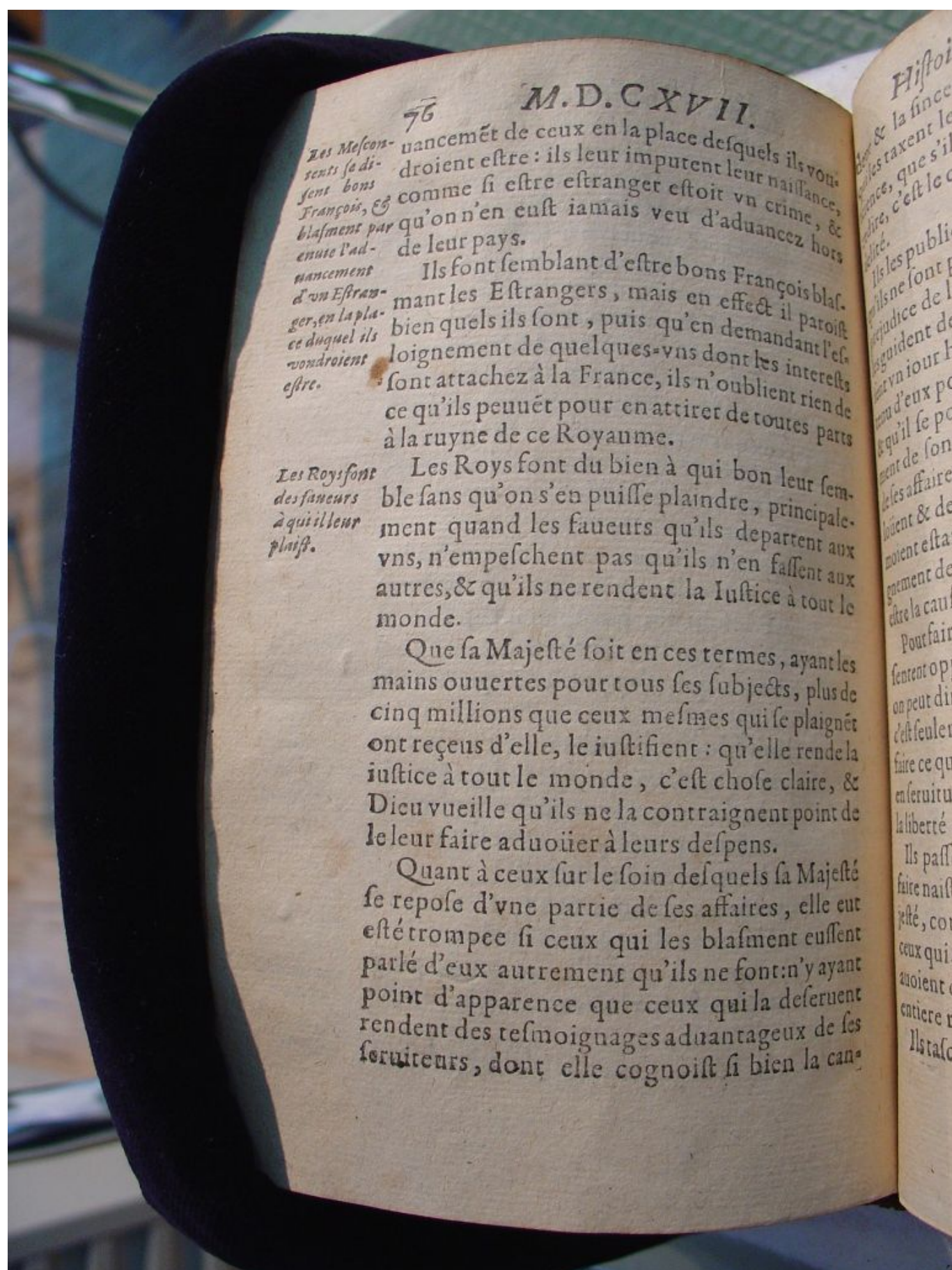
Quelle ambition peut-on s'imaginer plus
dangereuse que celle qu'on voit en leurs a-
ctions, par lesquelles publiquement à force
ouuerte ils vsurpent l'autorité Royale, & en-
treprennent ce qui n'appartient qu'au Sou-
uerain?

Sera-t'il loisible à ceux qui ont mangé le peu-
ple iusques aux os, & exercé sur luy les cruau-
tez les plus barbares qui se peuuent penser, de
parler de son soulagemēt pour en rejeter l'op-
pression & la ruyne sur les autres?

En fin permettra-t'on à ceux qui n'ont ia-
mais gardé aucunes des paroles qu'ils ont don-
nées à leur Roy, d'accuser les autres de perfie-
die, leur attribuant le violement de la foy pu-
blique?

L'enuie les fait parler & se plaindre de l'ad-

1617_076.jpg



76

M.D.C.XVII.

*Les Mescon-
sents se di-
sent bons
Francois, &
blasment par
enuse l'ad-
uancement
d'un Estran-
ger, en la pla-
ce duquel ils
voudroient
estre.*

uancement de ceux en la place desquels ils vou-
droient estre : ils leur imputent leur naissance,
comme si estre estrange estoit vn crime, &
qu'on n'en eust iamais veu d'aduancez hors
de leur pays.

Ils font semblant d'estre bons Francois blas-
mant les Estrangers, mais en effect il paroist
bien quels ils sont, puis qu'en demandant l'es-
loignement de quelques-vns dont les interets
sont attachez à la France, ils n'oublient rien de
ce qu'ils peuuent pour en attirer de toutes parts
à la ruyne de ce Royanme.

*Les Roys font
des faueurs
à qui il leur
pluist.*

Les Roys font du bien à qui bon leur sem-
ble sans qu'on s'en puisse plaindre, principale-
ment quand les faueurs qu'ils departent aux
vns, n'empeschent pas qu'ils n'en fassent aux
autres, & qu'ils ne rendent la Iustice à tout le
monde.

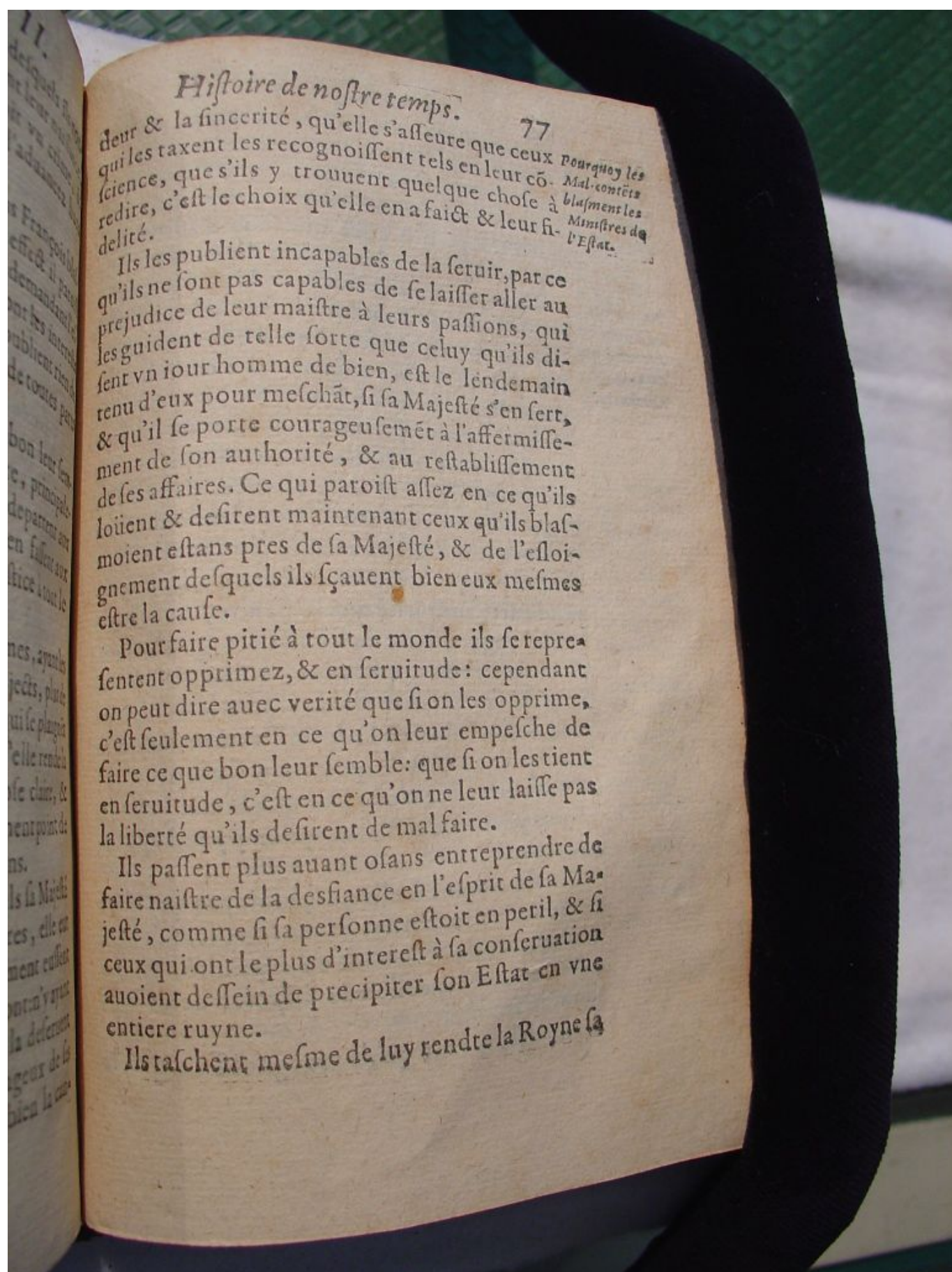
Que sa Majesté soit en ces termes, ayant les
mains ouuertes pour tous les subjects, plus de
cinq millions que ceux mesmes qui se plaignent
ont receus d'elle, le iustifient : qu'elle rende la
iustice à tout le monde, c'est chose claire, &
Dieu vueille qu'ils ne la contraignent point de
le leur faire aduouier à leurs despens.

Quant à ceux sur le soin desquels sa Majesté
se repose d'une partie de ses affaires, elle eut
esté trompee si ceux qui les blasment eussent
parlé d'eux autrement qu'ils ne font : n'y ayant
point d'apparence que ceux qui la deseruent
rendent des tesmoignages aduantageux de ses
seruiteurs, dont elle cognoist si bien la can-

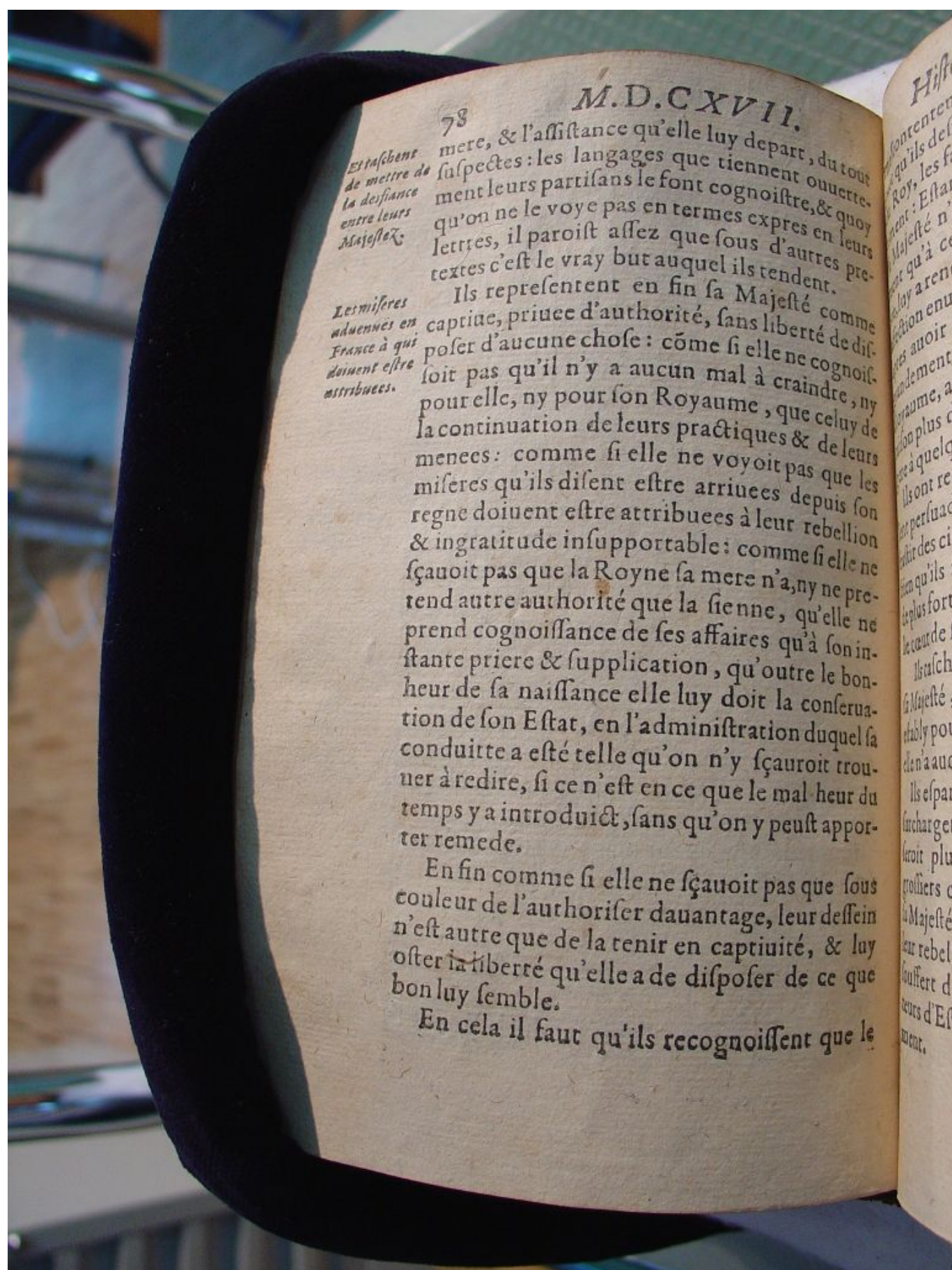
Histo

& la sincer
les taxent le
ance, que s'il
dire, c'est le c
slicé.
ils les public
ils ne sont p
judice de l
guident de
vn iour h
d'eux po
il se po
de son
de les affaire
loient & de
moient estar
nement de
estre la caus
Pour fair
sentent opp
on peut dir
c'est seulem
faire ce qu
en seruitu
la liberté
Ils passe
faire naiss
jesté, cor
ceux qui
auroient d
entiere r
Ils rasc

1617_077.jpg



1617_078.jpg



78

M.D.CXVII.

*Est taschent
de mettre de
la deisiance
entre leurs
Majestez.*

*Les miseres
aduenees en
France à qui
doient estre
attribuees.*

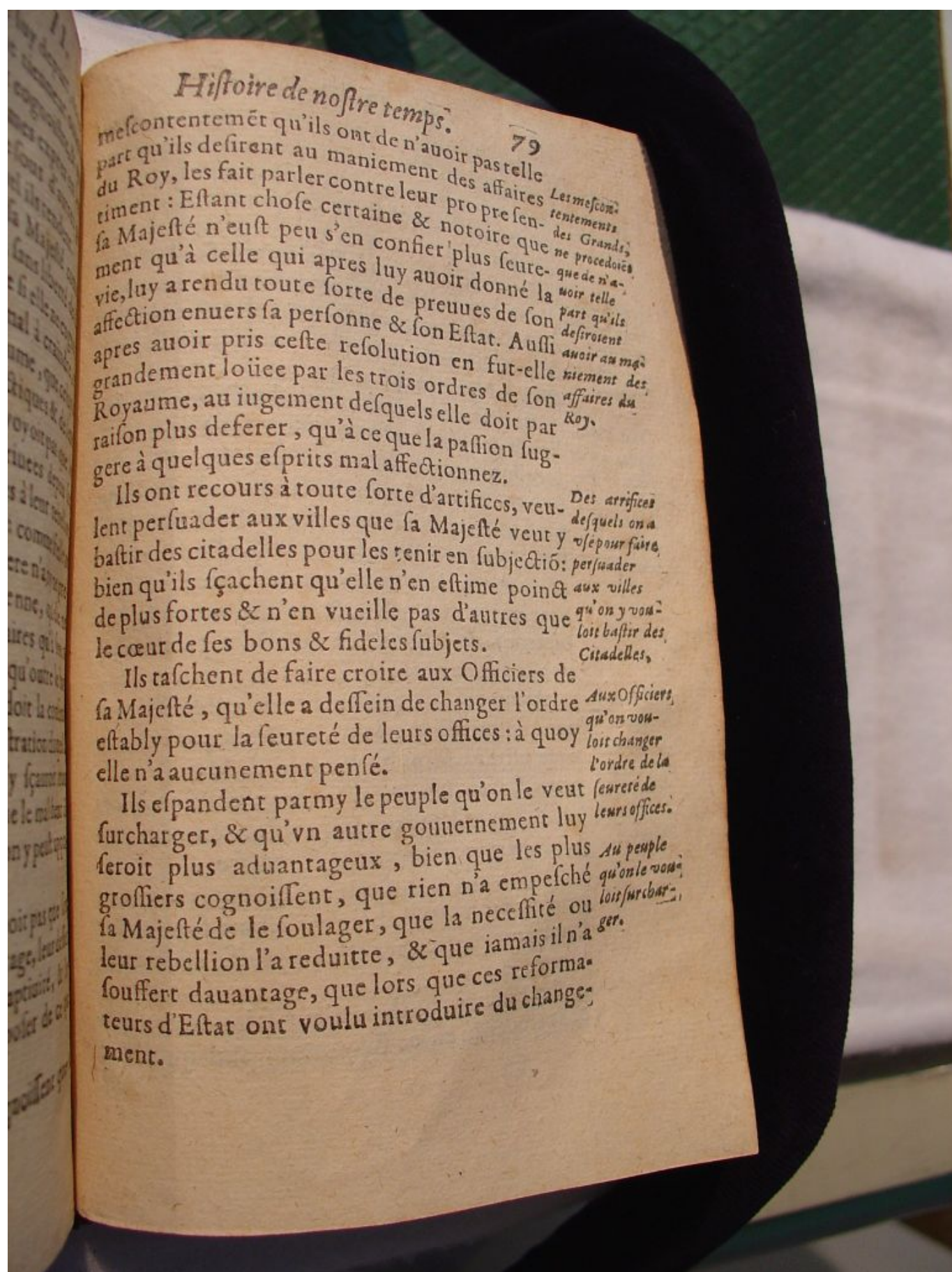
mere, & l'assistance qu'elle luy depart, du tout suspectes: les langages que tiennent ouuertement leurs partisans le font cognoistre, & quoy qu'on ne le voye pas en termes expres en leurs lettres, il paroist assez que sous d'autres pretexts c'est le vray but auquel ils tendent.

Ils representent en fin sa Majesté comme captiue, priuee d'autorité, sans liberté de disposer d'aucune chose: cōme si elle ne cognoissoit pas qu'il n'y a aucun mal à craindre, ny pour elle, ny pour son Royaume, que celuy de la continuation de leurs pratiques & de leurs menees: comme si elle ne voyoit pas que les miseres qu'ils disent estre arriuees depuis son regne doiuent estre attribuees à leur rebellion & ingratitude insupportable: comme si elle ne sçauoit pas que la Royne sa mere n'a, ny ne pretend autre autorité que la sienne, qu'elle ne prend cognoissance de ses affaires qu'à son instante priere & supplication, qu'outre le bonheur de sa naissance elle luy doit la conseruation de son Estat, en l'administration duquel sa conduite a esté telle qu'on n'y sçauroit trouuer à redire, si ce n'est en ce que le malheur du temps y a introduict, sans qu'on y peust apporter remede.

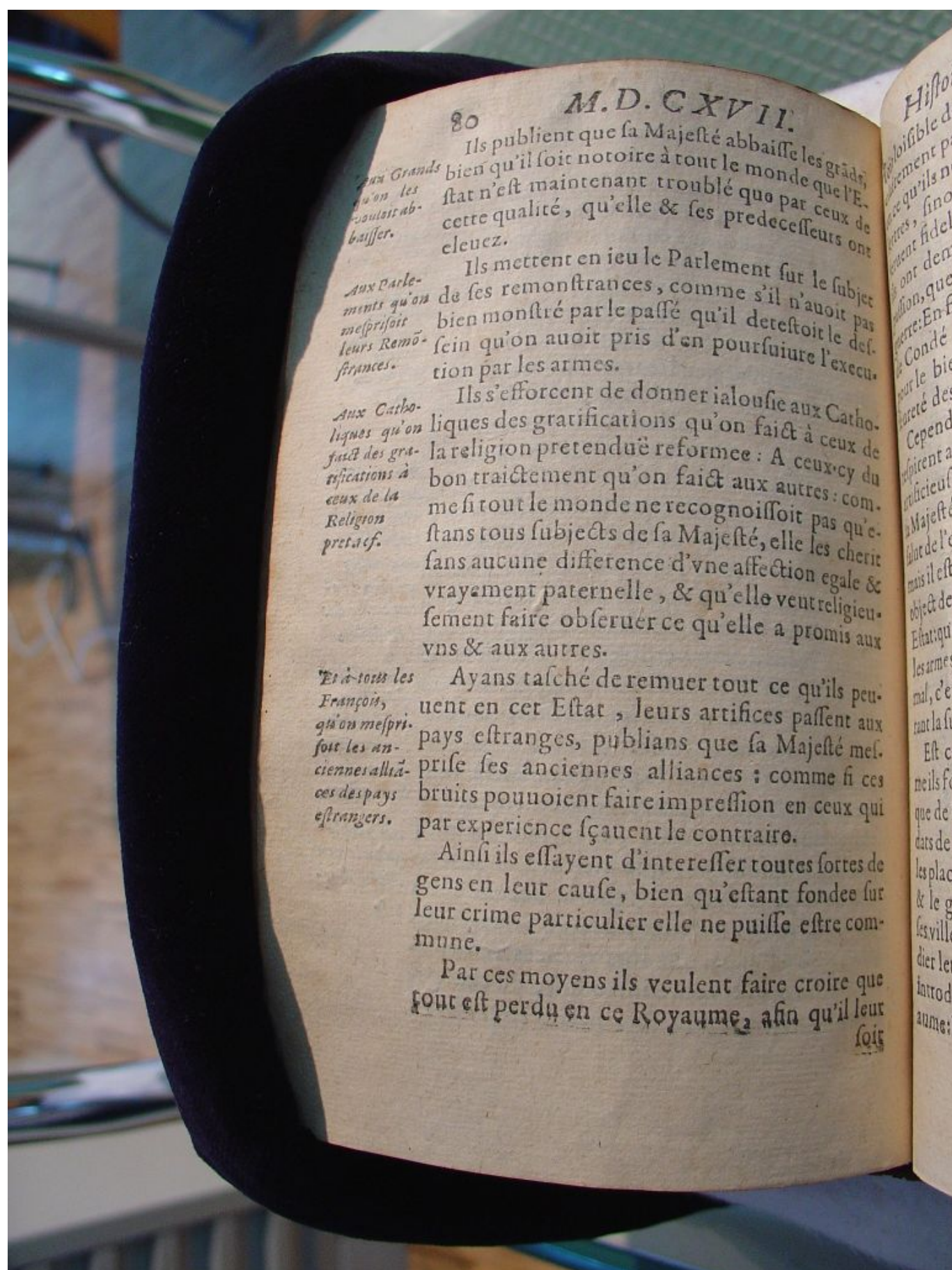
En fin comme si elle ne sçauoit pas que sous couleur de l'autoriser dauantage, leur dessein n'est autre que de la tenir en captiuité, & luy oster la liberté qu'elle a de disposer de ce que bon luy semble.

En cela il faut qu'ils recognoissent que le

1617_079.jpg



1617_080.jpg



80

M.D.CXVII.

*Les Grands
qu'on les
doutoit ab-
baïsser.*

Ils publient que sa Majesté abbaisse les grâdes, bien qu'il soit notoire à tout le monde que l'Estat n'est maintenant troublé que par ceux de cette qualité, qu'elle & ses predecesseurs ont eleuez.

*Aux Parle-
ments qu'on
mesprisoit
leurs Remo-
strances.*

Ils mettent en ieu le Parlement sur le subject de ses remonstrances, comme s'il n'auoit pas bien monstré par le passé qu'il detestoit le dessein qu'on auoit pris d'en poursuiure l'exécution par les armes.

*Aux Catho-
liques qu'on
faict des gra-
tififications à
ceux de la
Religion
pretref.*

Ils s'efforcent de donner ialousie aux Catholiques des gratifications qu'on faict à ceux de la religion pretenduë reformee: A ceux-cy du bon traictement qu'on faict aux autres: comme si tout le monde ne recognoissoit pas qu'estans tous subjects de sa Majesté, elle les chérit sans aucune difference d'une affection egale & vraiment paternelle, & qu'elle veut religieusement faire obseruer ce qu'elle a promis aux vns & aux autres.

*Et à tous les
Francois,
qu'on mespri-
soit les an-
ciennes alli-
ances des pays
estrangez.*

Ayans tasché de remuer tout ce qu'ils peuvent en cet Estat, leurs artifices passent aux pays estranges, publians que sa Majesté mesprise ses anciennes alliances: comme si ces bruits pouuoient faire impression en ceux qui par experience scauent le contraire.

Ainsi ils essayent d'interessier toutes sortes de gens en leur cause, bien qu'estant fondee sur leur crime particulier elle ne puisse estre commune.

Par ces moyens ils veulent faire croire que tout est perdu en ce Royaume, afin qu'il leur soit

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan